



**MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT
LA VILLE DE DIJON ET L'ASSOCIATION AUTRE CERCLE**

Entre d'une part,

La Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2018.

Et d'autre part,

L'association Autre Cercle, Région Bourgogne - Franche - Comté, représentée par son Président, Monsieur Marc LAMONICA.

PREAMBULE

Une discrimination est définie comme une inégalité de traitement fondée sur un ou plusieurs critères prohibés par la loi (sexe, âge, état de santé, handicap, orientation sexuelle, identité de genre ...) et dans un domaine tels que l'accès à un service, au logement, à un emploi, un stage, une formation...

Elle occasionne à celles et à ceux qui la subissent un préjudice réel et sérieux, et met à mal les fondements même de notre vivre ensemble :

- les discriminations remettent en cause le pacte républicain en s'attaquant au principe d'égalité et nuisent à la cohésion sociale,
- les discriminations ont un coût économique car elles privent notre pays de compétences et de talents,
- les discriminations créent un sentiment de méfiance et conduisent au découragement et au repli sur soi.

Toute discrimination, directe ou indirecte, est un délit. Lutter contre toutes les formes de discriminations constitue donc une nécessité pour l'ensemble des acteurs de la société, qu'ils soient publics ou privés.

Ainsi, la Ville de Dijon a créé en 2009 un dispositif unique en France de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Celui-ci repose sur deux instances complémentaires chargées de mettre en œuvre les politiques volontaristes initiées par la Ville de Dijon :

- 1) une commission extra-municipale de lutte contre les discriminations,
- 2) une antenne de proximité, intitulée AMACOD (Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations) destinée à recevoir et accompagner des personnes qui s'estiment victimes de discriminations.

La commission extra-municipale, composée d'élus, d'associations dijonnaises en lien avec les discriminations, de personnalités institutionnelles, de juristes et de personnalités qualifiées, est une instance d'étude, d'analyse, de réflexion et de propositions d'actions. Sa finalité est triple :

- Analyser les bilans de l'antenne AMACOD et évaluer ses performances ;
- Animer une plateforme d'échange et d'information à double sens : informer ses membres des actions menées par l'AMACOD, mais aussi recueillir un ensemble de données issues des pratiques sociales, collectives, professionnelles, ayant un lien avec la réalité des discriminations ;
- Émettre des propositions concrètes d'actions sur les discriminations dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de l'accès aux services publics, des loisirs et de la culture.

Par délibération du 11 mai 2009, la Ville de Dijon a décidé de confier la gestion de l'AMACOD à la Ligue de l'Enseignement, en collaboration avec la municipalité. Ce lieu est ouvert depuis juin 2009.

L' AMACOD est un lieu d'accueil gratuit et situé en centre ville pour permettre une accessibilité à toutes et tous. Sa mission est double :

- Accueillir et écouter toute personne victime ou présentant un ressenti de discrimination, et l'accompagner tout au long de sa démarche. L'AMACOD mobilise de nombreux moyens :
 - le recours à une médiation quand cela est possible,
 - la prise de contact, l'orientation et l'accompagnement pour une prise en charge par des avocats ou des associations,
 - la saisine du défenseur des droits,
 - l'aide à la saisine des juridictions pénales et civiles.
- Informer, sensibiliser et former le grand public et des publics spécifiques (scolaires, professionnels,) les entreprises ... en organisant des groupes de travail sur la thématique de la discrimination.

En 2015, la Ville de Dijon a été sollicitée par l'association Autre Cercle Bourgogne - Franche - Comté, dont le siège se trouve à Dijon, pour élargir son champ d'action de lutte contre les discriminations à destination des entreprises, des directions de ressources humaines, des organisations professionnelles, des partenaires sociaux, des intervenants médicaux, des enseignants, et des ministères.

L'association régionale Autre Cercle Bourgogne - Franche-Comté est une association de lutte contre les discriminations LGBT + (Lesbienne Gay Bi Trans, Queer, Intersexe) dont les valeurs sont le respect, l'humanisme, l'indépendance, l'engagement et le pragmatisme.

L' Autre Cercle défend l'idée que les salariés et agents, quelles que soient leur orientation sexuelle et leur identité de genre, doivent bénéficier des mêmes droits au travail et doivent pouvoir s'épanouir dans leur environnement professionnel. Elle favorise aussi la convivialité, la solidarité et le réseau entre ses membres.

L'association est membre d'une fédération nationale qui s'est créée à Dijon en 2002 et qui regroupe 12 régions.

L' Autre Cercle (National) a initié la rédaction de l'ouvrage « Mon employeur a fait son coming out » où 50 dirigeants et élus s'engagent et témoignent, et 30 salariés et agents LGBT + leur répondent. Ce livre porte sur les bonnes pratiques des entreprises signataires et sur l'impact de la signature de la charte d'engagement LGBT +. Ce livre a été présenté à Paris à l'occasion d'un colloque le 29 novembre 2016 en première partie de la soirée annuelle de l'Autre Cercle, qui a porté sur l'impact de la Diversité (focus LGBT+) sur la performance des organisations, en présence du défenseur des droits qui soutient la charte.

Aujourd'hui, en France, l'Autre Cercle compte environ 500 adhérents.

Ainsi, une convention triennale entre la Ville de Dijon et l'Autre Cercle avait été conclue le 1^{er} octobre 2015 afin de développer des actions de sensibilisation et de formation dans le cadre d'actions de lutte contre l'homophobie.

Cette convention prévoyait également la signature de la charte d'engagement LGBT + de l'Autre cercle, qui a été effective le 7 novembre 2015.

Dans le cadre de cette convention, l'équipe de l'AMACOD et l'Autre Cercle ont réalisé :

- Des actions de sensibilisation pour 1 000 jeunes en 2015, 1 831 jeunes en 2016 et 4 930 en 2017 (première année d'intervention sur le territoire métropolitain) dans les écoles primaires, les collèges, les lycées, les centres de loisirs périscolaires et extra scolaires, l'École de la 2^{ème} chance et pour les jeunes en service civique, par des ateliers ludiques et participatifs. Chaque atelier est différent selon l'âge et le parcours des jeunes. Les objectifs restent pourtant les mêmes :
 - Acquérir un langage commun afin de pouvoir s'engager dans une démarche de prévention des discriminations (cadre légal),
 - Apprendre à s'écouter, et à échanger sur ses expériences de vie, pour faire évoluer son rapport à l'Autre.
- Un colloque à l'université de Bourgogne : « déconstruire les stéréotypes de genre à l'école », environ 200 personnes présentes (20 mai 2015) ;
- Plusieurs événements en lien avec les associations dijonnaises se sont déroulés dans le cadre de la lutte contre l'homophobie, du 17 mai au 31 mai 2016.
 - Journée internationale contre l'homophobie : La Ville de Dijon a mis en place une importante communication grand public, de manière ludique, sur 62 panneaux répartis dans toute l'agglomération dijonnaise en parallèle à la marche des fiertés de Dijon ;
 - Des actions de sensibilisation ont été menées en direction des chefs d'entreprises, du Medef et du club Les Parcs de la Toison d'Or, de La Maison de l'emploi, de Pôle emploi, de la DIRECCTE, de la MJC des Grésilles, des conseillers de la mission locale, des jeunes de la mission locale en contrat « garantie jeune » ;
 - Dans le cadre de la semaine contre l'homophobie, la Ville de Dijon, représentée par Nathalie KOENDERS, Première Adjointe, et Christophe BERTHIER, Président de la Commission de lutte contre les discriminations, a officiellement installé, le 17 mai 2016, la charte (sous cadre) rue de l'Hôpital (locaux de la Ville - CCAS) en présence de l'équipe municipale et des salariés du site.

Aujourd'hui, il est proposé de renouveler cette convention dans un contexte où la collectivité est encore plus engagée dans ce domaine.

En effet, depuis 2017, la Ville de Dijon, son CCAS et Dijon métropole ont affiché leur ambition de franchir une étape supplémentaire dans leur engagement à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle, ainsi qu'à lutter contre toute forme de discrimination, tant en direction des agents qu'en direction des habitants, en se lançant dans une démarche visant à l'obtention des labels Diversité et Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ces labels sont délivrés par l'Afnor certification pour 4 ans. Ils témoignent de la volonté des employeurs de s'améliorer dans la lutte contre les discriminations.

En octobre 2017, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole ont confié à l'AMACOD le rôle de cellule d'écoute spécifiquement dédiée à leurs agents et aux candidats au recrutement, qui s'estimeraient victimes de discrimination. Une traçabilité des réclamations est organisée.

Le 18 décembre 2017, la Ville de Dijon a créé une nouvelle délégation à la fraternité, à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'accessibilité et nommé un nouvel adjoint, Christophe BERTHIER.

Après un audit réalisé par l'Afnor certification, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole ont obtenu le label Diversité le 30 mars 2018 et le label Égalité professionnelle femmes-hommes le 1^{er} juin 2018.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit

Article 1 – Objet de la convention

L'association Autre Cercle Bourgogne – Franche - Comté propose à la Ville de Dijon de développer des actions de sensibilisation et de formation à destination des entreprises, des directions de ressources humaines, des organisations professionnelles, des partenaires sociaux, des intervenants médicaux, des enseignants, et des ministères.

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs et modalités de collaboration entre la Ville et l'association Autre Cercle en vue de soutenir des actions de lutte contre l'homophobie.

Article 2 – Modalités du partenariat

L'association Autre Cercle Bourgogne Franche-Comté s'engage auprès de la Ville de Dijon à mener des sessions de sensibilisation auprès de tous les agents, des collaborateurs, et des cadres dans le milieu professionnel.

L'association Autre Cercle Bourgogne – Franche - Comté souhaite lutter contre les comportements homophobes dans le monde professionnel par des interventions de sensibilisation, de formation auprès des responsables en charge d'équipes dans les secteurs privé et public. L'accent sera mis sur la connaissance de l'environnement juridique, des bonnes pratiques de prévention, mais aussi sur les attitudes et les comportements à adopter en cas d'homophobie avérée.

L'association Régionale Autre Cercle Bourgogne – Franche - Comté s'engage à participer activement aux projets initiés par les membres de la Commission Extra-municipale de lutte contre les discriminations.

De son côté, la Ville de Dijon, via l'AMACOD, utilisera l'expertise de l'association Autre Cercle Bourgogne – Franche - Comté et s'appuiera sur les outils gratuits et existants.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de notification et sera renouvelée par tacite reconduction.

Article 4 - Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties signataires moyennant un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Dijon, le

Pour l'association Autre Cercle
Bourgogne - Franche - Comté
Le Président

Pour la Ville de Dijon,
Le Maire

Marc LAMONICA

François REBSAMEN

